FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 15 Novembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Moralité Electorale

Une fois n'est pas coutume. Nous n'avons pas l'habitude de compter parmi nos collaborateurs ces messieurs du clergé, mais le citoyen-évêque d'Orléans, Mgr Touchet, mérite une exception en sa faveur.

Interviewé par un journaliste sur la situation électorale de son département, il a répondu :

« Ici, tout le monde, bolchevistes, socialistes, radicaux-socialistes, républicains et Union Républicaine, marchent au combat drapeau déployé et régiments non confondus, sans compromission ni combinaison de nuances. Je m'en félicite. Le suffrage universel est définitivement établi, mais il a besoin d'être moralisé ; or, le « panachage » n'a pas cette vertu-là, bien au contraire. »

C'est une vérité dont certaines personnalités politiques du Nord ne sauraient trop s'inspirer, et M. Dubar de l'« Echo » gagnerait, notamment, à aller faire une neuvaine dans l'évêché d'Orléans.

La moralité électorale, elle s'effiloche chaque jour davantage, dans le Nord, sous les efforts des réactionnaires.

Le truquage de la liste incomplète des cléricaux, la liste panachée de l'« Echo », la proposition du « Télégramme » sont autant de manifestations du désir qu'ont les réactionnaires de capter d'une part des voix républicaines, et d'autre part de faire échec aux démocrates avancés, en portant leurs suffrages sur les modérés.

Les calotins ne pardonnent pas à Chas, maire d'Armentières, et à Tersquem, maire de Dunkerque, leur politique d'avant-garde, à Georges Potié, sa campagne de 1914 contre le seigneur d'Hespel, et ils préféreraient de beaucoup voir arriver à la Chambre des candidats pour lesquels le souvenir d'amitiés passées semble une garantie pour l'avenir.

Quels républicains consentiraient à se prêter à une semblable machination, toute entière dirigée contre la République !

L'exemple du Parti Socialiste est là pour donner une leçon de discipline aux autres partis. De ce côté, point de panachages, point d'hésitation entre les candidats désignés, car il y a l'Idée qui domine les questions de personnes et qui est le drapeau derrière lequel les bataillons marchent en bon ordre.

C'est que la classe ouvrière, accoutumée aux luttes depuis de longues années, a compris toute la puissance du coude à coude. Dans les organisations syndicales, où les travailleurs développent chaque jour leur éducation sociale, on a connu les jours d'épreuves, tant que les hommes agissaient dans la faiblesse de l'isolement, et la grandeur du syndicalisme n'est apparue que depuis que les adhérents se sont soumis à la discipline collective.

De Delory à Vanderschotten, du premier au vingt-troisième nom de la liste du Parti, les socialistes voteront, sans modifications, parce que c'est le devoir et que l'intérêt n'est jamais ailleurs que dans le devoir.

Si les républicains veulent tirer du scrutin de dimanche le maximum d'effets utiles pour la cause républicaine qu'ils imitent cet ordre et ce sacrifice des caprices personnels à la défense de leur programme.

C'est une question de mathématique qui peut emporter aujourd'hui des réformes, des idées, ou compromettre les conquêtes démocratiques. Le panachage démolit la moyenne de la liste ; introduire le nom d'un candidat réactionnaire c'est renforcer la liste adverse et diminuer d'autant les suffrages républicains.

En se livrant à ce jeu, l'« Echo » a simplement voulu retirer plusieurs dizaines de milliers de suffrages aux républicains.

La loi électorale est ainsi faite que la réforme de l'impôt sur le revenu, que la transformation du service militaire, que les améliorations du régime social, etc., sont à la merci des chiffres.

Qui les truque, commet un détournement au préjudice du suffrage universel.

La protestation de la Fédération Républicaine parle fort modérément de « manœuvres qu'il faut condamner ».

Ce ne sont pas les manœuvres qu'il serait juste de surtout condamner, mais ceux qui les accomplissent.

La République devrait crier : « Au voleur ! »

Alex WILL.

M. Paul Bourély, député est mort

LA DISPARITION CREE UNE SITUATION CURIEUSE AU POINT DE VUE ELECTORAL

M. Paul Bourély, avocat, député de l'Ardèche, ancien sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances, vient de mourir dans une maison de santé de Neuilly, où il avait subi une grave opération chirurgicale.

Né à Vallon (Ardèche) le 8 décembre 1867, M. Bourély représentait le département de l'Ardèche à la Chambre depuis 1905.

Pendant la guerre, M. Bourély avait été cruellement frappé par la mort de ses deux jeunes fils qui, par leur vaillance, avaient mérité de nombreuses citations.

Une situation curieuse au point de vue électoral est créée par la mort de M. Paul Bourely. On sait qu'au terme de la loi du 17 juillet 1889, la déclaration de candidature doit être déposée à la Préfecture le 5me jour au plus tard avant le scrutin. Il ne pourra donc être procédé par les amis politiques de M. Paul Bourély au remplacement de son nom sur la liste où il figurait. Cette liste, qui ne comprendra plus que quatre noms au lieu de cinq, sera considérée comme liste incomplète, et en cas d'application du système proportionnaliste, la moyenne sera calculée en divisant par quatre et non plus par cinq le total des suffrages recueillis par elle. Il s'ensuivra que si les candidats de cette liste obtiennent une majorité absolue, ils sont élus.

D'autre part, un candidat d'une liste concurrente, à condition que cette liste ait obtenu le quotient, bénéficiera des sièges auxquels M. Bourély, vivant, il n'aurait pu prétendre.

BAFOUILLAGES !

Suite des combinaisons de la Presse réactionnaire du Nord.

La lecture des journaux de droite d'hier matin, dans le Nord, a procuré une pinte de bon sang à ceux qui ont pratiqué ce petit exercice.

L'« Echo du Nord » ne démord pas de son idée de liste panachée et, pour lui donner plus de consécration, laisse entendre que sa liste bigarrée a reçu l'assentiment des partis qui la composent; il ne dit pas en tous cas qu'elle est désavouée. Son but est de pratiquer « l'union antisocialiste ».

L'« Echo » écrit notamment :

« Tous les hommes d'Etat soucieux de l'avenir et de la prospérité du pays — de Clémenceau à Daniel-Vincent — ont exprimé là-dessus aussi nettement que possible leur opinion. C'est celle aussi, nous en sommes convaincus, de la grande majorité des électeurs, qui sont appelés à déposer, dimanche, leurs bulletins dans les urnes.

» Mais il ne suffit pas d'avoir des opinions. Il faut les sanctionner par des actes. L'acte c'est de voter et de faire voter pour la liste de son choix, sans rature, sans surcharge.

» **On votera dône — si l'on est partisan de l'union anti-socialiste, de l'union sur le terrain de la reconstitution, de l'union dans l'ordre, — pour la liste complète que nous proposons aux électeurs du Nord ».**

Afin de mieux couvrir sa marchandise de contrebande, c'est à dire sa liste panachée où M. Groussau figure entre Daniel Vincent et M. Macarez et où M. Plichon passe avant Pasqual, « L'Echo » publie une interview accordée par M. Loucheur, tête de liste de la Fédération républicaine.

La « Croix », peu reconnaissante pour la collaboration que lui apporte l'« Echo », appelle sa combinaison : « La manœuvre de la frousse ». Elle parle à l'« Echo » de sa liste « radicale et radicale-socialiste » comme si ce brave « Echo » avait jamais mérité pareil reproche, lui qui s'efforce chaque jour de n'être ni radical, et encore moins socialiste.

La « Croix » dit à l'« Echo » :

« Que vous, qui connaissez pour en avoir souvent bénéficié, la valeur de l'appoint et de la discipline des Républicains libéraux, vous soyez pris d'inquiétude sur le sort de votre liste radicale et radicale-socialiste, je le comprends.

» Mais que, lâchant vos confédérés, vous organisiez une manœuvre de dernière heure... **la manœuvre de la frousse** ! en établissant et en propageant, contrairement à l'esprit de la loi, une liste officieuse de panachage : c'est ce qu'on ne vous laissera pas faire.

» Les radicaux et radicaux-socialistes, vos amis, se doivent de protester et de vous désavouer au nom de l'Union qui vous lie et les lie à tous les candidats de leur liste.

» Les républicains de l'**Union Nationale** auraient le droit à leur tour de protester et de vous désavouer au nom de la simple morale électorale. Chez eux, il n'y a pas de scission. Leur solidarité est parfaite autant que parfait eût été leur désintéressement personnel au cas d'une union préalable entre les partis. Ils ne se laisseront pas désunir par les élucubrations de M. Dubar ».

Quant à la « Dépêche », elle se contente d'un petit communiqué bien anodin du parti réactionnaire :

« Un journal de Lille, l'« Echo du Nord », recommande une liste « panachée » sur laquelle, à côté de 17 candidats de la liste de la Fédération, figurent 6 candidats empruntés à la liste de l'Union Nationale et Républicaine.

» Les candidats de cette dernière liste ainsi désignés, déclarent qu'ils sont absolument étrangers à cette initiative et se solidarisent de la manière la plus absolue avec leurs compagnons de lutte.

» Ils demandent donc aux électeurs de voter pour la liste des 17 candidats de l'Union **sans rature, ni adjonction** ».

Ce n'est pas une protestation indignée ; c'est une modeste rectification sur l'effet de laquelle on ne semble pas beaucoup compter.

Enfin, après les panachages système « Dépêche » (première manière) et système « Echo », voici le mic-mac de l'invention du « Télégramme ». Il propose aux « confrères anti-bolchevicks » de Lille de mettre la main à une cuisine nouvelle, en invitant MM. Loucheur et Groussau à réunir leurs co-listiers pour constituer, avant samedi, une liste de ce genre :

« Les vingt-trois sièges du Nord seraient répartis, savoir :

» Onze à la Fédération Républicaine ;

» Onze à l'Union Républicaine ;

» Le vingt-troisième siège reviendrait de droit à M. Loucheur, comme tête de liste acceptée par tous.

» Les candidats seraient désignés, tant pour les fédérés que pour les unionistes, par chaque parti.

» Cette répartition est de stricte justice, bien mieux les radicaux ne sauraient se prétendre lésés, puisqu'à l'heure actuelle, ils n'ont guère plus de dix candidats vraiment de cette nuance et que, si l'on prenait pour base les résultats de 1919 (170.000 voix libérales et 104.000 voix radicales), les libéraux auraient droit à quelques sièges de plus ».

Voilà a quelles aberrations on en arrive lorsqu'il n'y a plus en jeu que la haine du socialisme et qu'on cherche bien plus à tendre des traquenards aux électeurs qu'à les aider à accomplir, simplement et honnêtement leur devoir.

Une affiche de la Fédération Républicaine du Nord

Pour répondre à la manœuvre de l'« Echo », la Fédération Républicaine du Nord a fait placarder l'affiche suivante :

ASSEZ DE MANŒUVRES !!!

Citoyens,

Par des manœuvres diverses, on s'efforce de désagréger le bloc républicain.

La Fédération Républicaine du Nord repousse ces combinaisons et les condamne formellement.

L'union entre toutes les fractions sincères du Parti républicain a été et reste réalisée par la liste de la Fédération Républicaine du Nord.

Cette Union ne sera pas mise en péril.

Tout nom rayé ou remplacé sur la liste diminue sa moyenne et, par conséquent, les chances de ceux pour lesquels vous votez.

Electeurs républicains, en votant pour la liste **intégrale**, vous condamnerez, vous aussi, ces manœuvres.

Repoussant toute coalition avec qui que ce soit,

Votez pour la liste complète de la Fédération Républicaine, commençant par: LOUCHEUR, DANIEL-VINCENT, l'Abbé LEMIRE,

et se terminant par :

POTIE, TERQUEM, VERNIERS.

N'apportez à cette liste aucune modification.

C'est votre devoir de républicains !

LOUCHEUR ; DANIEL-VINCENT ; L'abbé LEMIRE ; PASQUAL Léon ; LE ROY Alfred ; DEFOSSE Adolphe ; ADRIENSENCE Gaston ; BALAVOINE Jules ; BREQUET Louis ; CHAS Henri ; DAVAINE EMILE ; DELESALLE Charles fils ; DUFLOT Jules ; GAMELIN Ernest ; GOBERT Léon ; LEDUC ; LEFEBVRE René ; MAHIEU Albert ; MATON Ferdinand ; MACAREZ ; POTIE Georges ; TERQUEM Henri ; VERNIERS.

Syndicats

ARBITRAGE CONCILIATION

Les grèves sont une des manifestations de ce qu'on est convenu d'appeler la « question sociale ».

Il semble qu'entre les puissances d'argent qui possèdent les instruments de production et les salariés qui n'ont que leur force ou leur cerveau à louer, il ne peut y avoir trop souvent que des rapports de force.

Est-ce à dire que dans l'intérêt de tous, les ouvriers ne doivent pas se servir de l'arme redoutable qu'est la grève qu'avec beaucoup de circonspection ? Assurément non.

Il est même à souhaiter que l'état de guerre déclarée soit à bref délai remplacé par l'état de paix armée au moyen des procédés plus perfectionnés de la conciliation et de l'arbitrage.

Je pense qu'il faut renoncer à l'arbitrage obligatoire, qui soulève trop d'objections. Les patrons pourront toujours craindre de voir une décision arbitrale obligatoire ruiner leur industrie.

Les ouvriers pourraient craindre de voir une décision arbitrale arrêter net leur progrès vers une condition meilleure.

Mais un point d'arbitrage relativement obligatoire d'un certain type peut être préconisé. Patrons et ouvriers seraient tenus, dans tous les cas, de faire arbitrer leurs différends, mais ils resteraient libres ensuite d'accepter ou de repousser la sentence arbitrale.

Voyons comment on peut concevoir cette forme d'arbitrage relativement obligatoire.

Patrons et ouvriers pourront toujours, dès qu'il y aura désaccord entre eux, faire arbitrer leurs différends.

Le désaccord serait constaté à une entrevue que le patron serait **légalement** tenu d'accorder aux délégués de ses ouvriers.

Même sans que la grève éclate, l'arbitrage pourrait être réclamé par l'une ou l'autre des parties.

En tous cas, dès que la grève éclaterait, patrons et ouvriers seraient **légalement** obligés de recourir à l'arbitrage.

Quels seraient les arbitres ?

Ces tribunaux d'arbitrage pourraient contenir un nombre égal de délégués patrons et de délégués ouvriers. Ils devraient contenir un arbitre départiteur impartial, qui ne pourrait être qu'un délégué de la collectivité, par exemple un juge nommé par l'Etat.

Dans tous les cas, le juge rendrait un avis motivé. Les solutions seraient publiées et réunies, formant ainsi une jurisprudence spéciale.

Nous estimons qu'il faut laisser patrons et ouvriers libres d'accepter ou de repousser l'arrêt rendu.

S'il était obligatoire, une telle mesure serait dangereuse pour le développement de la richesse nationale et l'émancipation de la classe ouvrière.

Si les deux parties acceptent la sentence, elles établiront un contrat pour un temps donné, contrat dont la loi assurera le respect.

Les avantages que l'on pourrait tirer de cette forme d'arbitrage relativement obligatoire sont appréciables.

Dans bien des cas, les deux parties, sachant qu'en cas de grève elles seront légalement obligées d'aller devant les arbitres, décideront de consulter le tribunal **avant que la grève soit déclarée.**

Patrons et ouvriers seraient portés à accepter la sentence pour éviter la grève que les uns et les autres redoutent tant. Puis cette institution amènerait des solutions plus rapides dans la plupart des grèves. Si on met en présence les parties, une solution bien souvent insoupçonnée apparaîtra.

Dans la plupart des cas, les ouvriers demandent la conciliation et l'arbitrage que refusent les patrons. La loi viendrait donc tempérer l'autoritarisme patronal.

Un fait encore. La grande majorité des grèves se terminent par une transaction. Le juge serait tout désigné pour trouver l'habile formule d'accord. Il y a des chances pour qu'une telle organisation de l'arbitrage fasse triompher la solution la plus juste.

La sentence arbitrale aura pour elle la force très puissante de l'opinion.

En temps de grève, les parties belligérantes cherchent à s'acquérir la conscience publique. Le succès ou l'échec dépend de l'intervention des consommateurs et des commerçants. Mais la conscience collective est singulièrement hésitante : l'arrêt motivé viendra orienter ce courant de l'opinion publique.

Enfin, un dernier avantage serait qu'à l'avenir des contrats à longue échéance se multiplieraient, liéraient patrons et ouvriers.

Les ouvriers goûteraient la certitude de ne pas voir leurs salaires brusquement diminués ; les patrons seraient capables de prendre avec leurs clients des engagements à long terme. L'industrie nationale pourrait jouir d'une stabilité jusqu'alors inconnue.

Une telle loi serait utile à la Nation, en rendant moins nombreuses et plus courtes les grèves. Elle serait utile à la classe ouvrière en l'aidant à améliorer son sort sans subir les souffrances des longues grèves. La loi obligerait la classe ouvrière à discipliner son action et à accomplir un incessant effort d'organisation d'instruction et d'éducation.

Elle représenterait une étape franchie dans la voie de la démocratie industrielle.

Léon ESCOFFIER.
Conseiller municipal de Douai.

Les Conflits sociaux

A PARIS

Explications sur la grève des journaux

CE QUE DIT « LA FEUILLE COMMUNE »

Paris, 13 novembre. — Dans « La Feuille Commune », le comité de grève donne les explications suivantes sur le différend qui s'est élevé entre les directeurs de journaux et les ouvriers. Le contrat qui liait quelques-uns d'entre eux jusqu'en juin 1920 était pour un homme la consécration de **salaires incorporés au tarif** alors qu'il s'agit aujourd'hui d'une **indemnité de vie chère** qui peut-être supprimée, s'il est constaté qu'une seule amélioration à la situation actuelle a été apporté soit par des pouvoirs publics, soit à la suite d'une action vigoureuse de la presse intéressée à défendre les intérêts généraux de la population.

« Lorsque nous avons fait connaître à la commission technique de la presse parisienne nos désidérata, on nous répondit immédiatement avant que fut examinée nos raisons et nos arguments que nous n'avoins aucune indemnité à espérer. Cette mesure nous fit même connaître toutes leurs dispositions pour nous résister au cas au nous ferions mine de regimber. Il nous apprirent qu'ils avaient formé un bloc compact pour nous combattre le cas échéant, une espèce de consortium. Comment négocier dans de telles conditions ? Comment trouver un terrain d'entente, au cas ou la chose eut été possible ?

« Le rôle de la délégation ouvrière devenait singulièrement difficile, et il n'est pas étonnant que les ouvriers aient répondu dans de telles conditions par la cessation du travail. »

CE QUE DIT « LA PRESSE DE PARIS »

La « Presse de Paris » donne de son côté sur le conflit de la presse parisienne, les renseignements suivants : « Le 27 mai dernier, un accord avait été conclu sur la base du tarif que nous avions indiqué entre les journaux de Paris et le syndicat des ouvriers imprimeurs rotativistes Il était valable jusqu'au premier juin 1920, il avait été ratifié par la Fédération du Livre. Brusquement, il y a 15 jours les syndicats ouvriers réclamèrent une nouvelle indemnité de 5 francs par jour et le lundi 10 novembre à 6 heures du soir décrétèrent la grève générale.

« Le seul motif de grève invoqué fut que la presse n'était pas parvenue à diminuer le prix de la vie, n'avait même pas fait une campagne dans ce sens. La mémoire et le bon sens de tous les électeurs protesteront contre de telles assertions.

« La Presse victime elle-même de l'élévation du prix, ne peut elle même et on le voit que trop aujourd'hui, apporter à la cherté de vie le remède qui est non l'arrêt mais le développement de la production, elle n'a qu'une tâche, le contrôle ; ce contrôle même qu'elle croit avoir exercé de son mieux, la grève d'aujourd'hui l'aurait supprimé si les journaux soucieux de leur devoir n'avaient pris l'initiative d'éditer au prix de lourds sacrifices ce journal commun afin d'empêcher les élections d'un pays libre se poursuivre dans la nuit et les intérêts particuliers d'un groupe ou d'un parti de mettre en péril l'intérêt national. »

LE MOUVEMENT CONTINUE

Paris, 13 novembre. — Les imprimeurs des journaux en grève ont tenu cet après-midi une réunion rue Grange-aux-Belles. Pendant que se déroulait la séance, une délégation des grévistes s'est rendue auprès des maîtres-imprimeurs pour s'entretenir avec ceux-ci au sujet des employés de labeur qui réclament également 5 francs d'indemnité de vie chère.

LA « LANTERNE » REPARAIT

Le journal « La Lanterne » a reparu jeudi matin. Dans une lettre qu'il adresse au secrétaire du Syndicat de la Presse, le directeur de « La Lanterne » explique qu'il reprend sa liberté, ne pouvant trouver place pour exprimer l'opinion politique de son journal ni dans « La Presse de Paris », ni dans « La Feuille commune ».

Dans la Nouveauté

LE MOUVEMENT CONTINUE

Paris, 13 octobre. — Les employés en grève des grands magasins du Louvre, Bon Marché, Galeries Lafayette ont tenu ce matin leur réunion quotidienne au manège Japy. Au cours de la séance on a donné lecture d'un télégramme reçu de Bordeaux dans lequel le secrétaire du syndicat des employés de la nouveauté de cette ville annonce que les grévistes de la nouveauté ont repris le travail ce matin après avoir obtenu satisfaction complète.

Les grévistes ont voté la continuation du mouvement et la sortie s'est effectuée sans incidents notables.

Sérieuses manifestations

AUX GALERIES LAFAYETTE

Paris, 13 novembre. — Cet après-midi, à 15 heures 30, les grévistes des magasins de nouveautés se sont rassemblés place de l'Opéra, et ont manifesté particulièrement aux environs des Galeries Lafayette. A deux reprises ils ont tenté d'entrer dans ces établissements, ils ont été dispersés par le service d'ordre. Quelques bousculades ont eu lieu entre agents et grévistes. Des arrestations ont été opérées.

51 ARRESTATIONS

Paris, 13 novembre. — Des incidents se sont produits vers 17 heures 30, aux Galeries Lafayette. Deux mille manifestants se sont heurtés aux barrages des agents, ont renversé une voiture de livraison et ont ensuite pillé les marchandises.

AU LOUVRE

Paris, 13 novembre. — Après avoir manifesté aux Galeries Lafayette, les grévistes se sont rendus aux magasins du Louvre. Leur mouvement n'a pu se développer. Des agents cyclistes ont signalé l'arrivée des manifestants. Immédiatement un service d'ordre a pris les mesures nécessaires et a dissipé les groupes. Aucun incident ne s'est produit.

Au Gaz

UNE RESOLUTION

Paris, 13 novembre. — Les ouvriers, employés et allumeurs du syndicat général de la Société du gaz de Paris, ont tenu, hier, soir, leur assemblée générale à la Bourse du Travail. Après Avoir entendu les secrétaires généraux, au sujet des revendications présentées actuellement, les syndiqués présents à la réunion ont donné mandat à leurs secrétaires, de poursuivre énergiquement l'action engagée pour les relèvements de salaires.

Ils se sont déclarés « résolus à soutenir leurs revendications par tous les moyens, et, notamment, de répondre à l'appel qui pourrait leur être adressé pour le 15 courant, s'ils ne recevaient pas satisfactoin. »

Chez les Mineurs d'Albi

Menace de grève

La presse de Paris annonce d'Albi que les mineurs d'Albi-Cagna ont décidé d'envoyer 2 délégués au congrès extraordinaire de Paris le 6 décembre avec menace de grève s'ils n'obtiennent pas satisfaction.

En Espagne

LA REPRISE DU TRAVAIL

Barcelonne, 13 novembre. — Les délégués des patrons et ouvriers ont signé définitivement un accord au sujet du lock-out. Cet accord comporte l'intégrité de l'organisation du travail par les patrons et les limites d'attribution des délégués des syndicats dans les ateliers et usines et blâme le sabotage.

Les journaux reparaissent aujourd'hui. Le travail général reprendra vendredi.

Une ordonnance royale ratifiera l'accord et rendra responsable quiconque troublera l'ordre public.

DANS LES RUINES DE LENS

LA RÉPONSE DE BASLY A CLEMENCEAU

Nous avons publié la lettre que notre ami Basly a adressée au Président du Conseil et dans laquelle il exprimait les caintes que le manque de maisons provisoires et les difficultés causées par la crise des transports, faisaient naître dans la population l'approche de l'hiver.

A la suite de la réponse qui lui a été adressée par M. Clemenceau et que nous avons publiée hier, Basly a envoyé au Président du Conseil, la nouvelle lettre suivante :

Lens, le 13 novembre 1919.

A Monsieur le Président du Conseil des Ministres. Paris.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 novembre, communiquée à la presse, dans laquelle vous voulez bien me faire connaître les résultats de l'enquête que vous avez prescrite à la suite de ma lettre précédente.

Ces résultats n'ont pas laissé de me surprendre, car j'ignorais jusqu'à ce jour que la situation à Lens fut aussi brillante qu'on vous l'a dépeinte et je dois vous informer qu'en raison des circonstances dans lesquelles ont opéré ces enquêteurs, le rapport qui vous a été fait ne concorde pas avec la réalité.

Ce rapport fait dire en effet au secrétaire de la mairie de Lens que « depuis avril 2.500 abris environ ont été construits pour une population de 6.500 habitants et que, tous les jours, de nouveaux logements provisoires sont mis à la disposition des habitants dont l'immense majorité, pour ne pas dire la presque totalité, est logée dans des conditions tout au moins suffisantes pour passer l'hiver.

Le secrétaire de mairie de Lens n'a jamais tenu pareil langage et il proteste énergiquement contre les paroles qu'on lui prête.

« C'est après de nombreuses recherches, dites-vous, qu'on a pu découvrir dans les caves, une équipe d'ouvriers belges qui avaient volontairement quitté leur pension pour raisons d'économie, et un ménage de réfugiés récemment arrêtés à Lens, sans autorisation ».

Si la situation prêtait à rire, je ne manquerai pas de vous répondre que vos enquêteurs sont d'aimables fumistes qui ont fait leur enquête au coin de leur feu. Mais je veux seulement croire qu'ils ont été mal guidés dans leurs recherches, car au reçu de votre lettre, j'ai invité, par voie de la presse, les habitants de Lens vivant dans leurs caves, à se faire connaître. Dès la première journée, une liste de 40 ménages a été établie, comprenant 230 personnes.

Vous trouverez annexée à la présente, cette première liste et je ne manquerai pas de vous adresser les suivantes, au fur et à mesure de leur établissement.

Le secrétaire de mairie aurait dit également à vos enquêteurs que chaque famille reçoit 300 kilos de charbon par mois et que pendant le mois prochain elle en recevra 400 kilos. Ces messieurs n'ont sans doute prêté qu'une oreille distraite à ses renseignements, car ils auraient appris que les habitants de Lens ont reçu une seule fois 300 kilos de charbon cette année, et qu'à l'heure actuelle, il n'en reste pas un quintal à distribuer.

Quant à la constatation que vos enquêteurs ont faite que l'hôpital de Lens était vide pour en conclure de l'excellent état sanitaire de la population, permettez-moi de vous faire tout simplement remarquer que si l'hôpital est vide, c'est parce qu'il ne commencera à fonctionner que dans une quinzaine de jours. Personne, j'imagine, n'a encore pu voir de malades dans un hôpital qui n'est pas encore ouvert. Les y chercher, est du domaine de la fantaisie.

En ce qui concerne l'arrêt de construction des maisons provisoires hollandaises, voici ce que dites-vous, les renseignements fournis par l'ingénieur de la mission.

« Les membres de cette mission n'ont jamais espéré pouvoir livrer avant l'hiver, à la population de la ville de Lens les 300 maisons promises.

» La construction n'en a jamais d'ailleurs été interrompue.

» Les difficultés proviennent, non pas de la crise des transports — la mission a reçu jusqu'à ce jour 109 wagons de matériaux — mais de l'impossibilité de se procurer la main-d'œuvre nécessaire sur place les ouvriers spécialistes étant occupés à la construction des abris commandés par l'administration ou exécutés au compte des sinistrés ».

Je me contenterai de vous donner ci-dessous copie de la lettre qui m'a été adressé le 27 octobre dernier par l'ingénieur de la mission hollandaise.

« A Monsieur le maire de la ville de Lens.

» Monsieur.

» Comme les difficultés de main-d'œuvre et la crise des transports ne nous permettront pas d'achever une série de châlets avant l'hiver, comme je l'avais espéré à mon arrivée à Lens, je voudrais m'efforcer — suivant nos moyens actuels — d'aider votre population en mettant à votre disposition une centaine de calorifères d'appartement avec tuyaux et coudes.

» Je vous prie de bien vouloir me faire savoir quand vous voudrez faire prendre ce matériel, dont je laisse la répartition à votre appréciation et vous présente, Monsieur le maire, l'expression de ma parfaite considération.

» Camps Hollandais de France.

» L'ingénieur, chef de mission :

» (Signé), SANGSTEN.

Ce témoignage direct de l'ingénieur autorise le plus grand scepticisme vis-à-vis des renseignements qui auraient été donnés par lui à vos enquêteurs et avec lesquels il est en contradiction formelle.

Il apparaîtra certainement, Monsieur le Président, à votre esprit clairvoyant, que l'enquête sur laquelle vous vous êtes, de très bonne foi, appuyé pour répondre à mes plaintes, n'a été qu'une caricature d'enquête, faite à la hâte par un fonctionnaires animé du désir de prouver que tout va pour le mieux dans le département qu'il administre.

S'il avait pris seulement la peine de m'entendre, au lieu de me tenir à l'écart, j'aurais pu guider votre délégué dans ses recherches et lui faire voir des choses qu'on a mis un soin jaloux à lui cacher.

Quoi qu'il en soit, je veux surtout retenir de votre réponse l'assurance que vous me donnez qu'étant donné les nouveles mesures qui viennent être prises en ce qui concerne les transports des régions libérées, les craintes que j'avais exprimées ne se réaliseront pas et que l'hiver ne verra pas l'exode redouté.

Confiance que tout ce qui est humainement possible sera fait pour aider nos populations à reprendre la vie normale à laquelle elles aspirent légitimement après tant de souffrances si héroïquement supportées et, en vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le Député-Maire de Lens,

Emile BASLY.

Agitation révolutionnaire EN AMERIQUE

SCENES REVOLUTIONNAIRES EN AMERIQUE

LE LYNCHAGE DU SECRETAIRE DES « W. I. W. »

Centralia, 13 novembre. — Plus de quarante arrestations ont été opérées à la suite des attentats commis hier par les affiliés de l'organisation appelée : « World Industrial Workers ». — Les travailleurs industriels du monde — qui, sans aucune provocation ont tiré des coups de feu contre les anciens combattants, retour du front, en train de fêter l'anniversaire de l'armistice.

La mort de M. Smith, secrétaire de cette organisation, a été dramatique. Il venait de blesser un soldat et il était poursuivi par deux soldats. Pendant qu'il défiait ses poursuivants, on lui a lancé une corde au cou et fait feu sur lui de tous côtés. Son cadavre a été suspendu au-dessous de l'arche d'un pont où il est resté jusqu'au lendemain.

L'Opéra de Marseille détruit par le feu

Marseille 13 novembre. — La destruction de l'Opéra de Marseille par un incendie est complète. Les toits s'effondrent au moment où nous télégraphions.

On ne signale aucun accident de personne.

Ça chauffe pour les élections !

A PARIS, ON FRAPPE A COUPS DE CHAISES...

Paris, 13 novembre. — Au cours d'une réunion électorale du bloc national républicain (3e section), une bande d'individus a assailli l'estrade, blessant grièvement à coups de chaises M. Bouchcron, candidat républicain socialiste, et M. Rollet Marn, secrétaire de M. Maurice Spronck.

A BORDEAUX, ON TIRE DES COUPS DE REVOLVER...

Bordeaux, 13 novembre. — Cette nuit, à deux heures, à la sortie d'une réunion publique organisée par le Parti clémenceiste, l'automobile dans laquelle M. Mandel entrait à son hôtel, a été entourée par plusieurs manifestants. Ceux-ci ont menacé les personnes accompagnant M. Mandel. Un coup de revolver fut même tiré dans la direction de ce dernier, qui n'a pas été atteint.

La glace de l'automobile a été brisée. L'auteur du coup de feu est inconnu.

Quatre voyageurs imprudents sont broyés par un express

Paris, 13 novembre. — Un tragique accident, qui a coûté la vie à trois personnes, s'est produit ce matin à Ablon.

Le train 328 se trouvait en stationnement à 7 heures 30 devant la gare d'Ablon, qui comporte quatre voies. Il attendait que la voie fût libre, pour continuer sa route. Impatients sans doute par la longueur de l'arrêt, quatre voyageurs descendirent à contre-voie, pour se dégourdir les jambes pendant quelques instants sur la voie longeant le convoi. Malheureusement, quelques minutes plus tard, l'express 334, qui ne s'arrêtait pas à Ablon, arriva à toute vitesse. Les imprudents n'eurent pas le temps de remonter dans leur compartiment. Happés au passage, trois d'entre eux furent affreusement broyés, tandis que la quatrième personne, une femme, était projetée sur le quai, où on la releva gravement blessée.

Les morts sont : MM. Gillet, coiffeur, et M. Léon Gravard, pharmacien à Epinay-sur-Orne.

L'identité du troisième n'a pu encore être établie.

Mme Gillet, femme de l'une des victimes, a été relevée les jambes brisées et portant de multiples contusions. Elle fut conduite à l'hôpital, où elle reçut les premiers soins.

IL AVAIT DEUX FEMMES

ON LE LUI A PARDONNE

Le jury de la Nièvre a acquitté Clovis Flamant, 27 ans, originaire du Nord, blessé de guerre, qui, en 1915, s'était marié dans la Nièvre où il était affecté à la garde des prisonniers de guerre, bien qu'étant marié une première fois en 1912.

ENTRE LES NATIONS

Hollande et Belgique

L'UNE DONNERA SATISFACTION A L'AUTRE

Bruxelles, 13 novembre. — Une dépêche de La Haye dit que le Gouvernement hollandais est étranger à l'incident de Breskens, qu'il le regrette vivement, que des poursuites seront intentées contre les auteurs de cet acte, que satisfaction complète sera donnée à la Belgique.

France et Angleterre

M. POINCARE REÇU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GLASGOW

Glasgow, 13 novembre. — A son arrivée à Saint-André où il fut officiellement reçu recteur de l'Université de Glasgow, le président de la République a été l'objet d'une ovation enthousiaste. La grande salle où la cérémonie eut lieu était pleine d'étudiants qui attendaient impatiemment l'arrivée de M. Poincaré qui fut salué par un tonnerre d'acclamations.

Les étudiants entonnèrent ensuite la « Marseillaise » et lorsque le silence fut rétabli, le doyen de la Faculté de Droit présenta M. Poincaré et lui souhaita la bienvenue.

Après la cérémonie, M. Poincaré a pris place dans la chaire du recteur et a prononcé un discours.

La Mère au tombeau La Fille en prison

CE SONT LES MALHEURS DE LA FAMILLE DE TOLSTOI

Helsingfors, 13 novembre. — La « Krasnana-Gazetta » annonce que le 4 novembre est décédée à Lusnaia Poliana, la femme du grand écrivain russe, Mme Sofia Andrewna Tolstoï.

Constantinople. — Retardée en transmission. — On mande de Rostoff que sur l'ordre de la commission extraordinaire de Moscou, Alexandrina Tolstoï, fille du célèbre écrivain russe, a été arrêtée. Elle est inculpée d'intelligence avec l'armée volontaire.

La reprise des relations avec le Vatican

CE QU'EN PENSE M. BRIAND

Nantes, 13 novembre. — Dans une réunion électorale, M. Briand répondant à un contradicteur, demandant ce qu'il pensait des relations reprises avec le Vatican, déclare que la question ne pouvait pas être envisagée au point de vue confessionnel, et qu'elle était d'ordre international, et ne pouvait être recherchée que dans l'intérêt de la politique extérieure de la France.